

5 GEX EN MOUVEMENT

LE PROJET CŒUR DE VILLE
AU SALON TENDANCE IMMOBILIER

9 ZOOM SUR...

LES MICRO-CRÈCHES
BULLE D'ÉTOILES

11 VOTRE AGENDA

SORTIR
AU PRINTEMPS !

L'ECHO DE GEX

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

AVRIL - MAI 2017 | N°85

p. 6 DOSSIER

**Civisme pour
bien vivre ensemble**



www.ville-gex.fr



Concert du Nouvel An à l'espace Perdtemps avec l'Orchestre Symphonique du Conservatoire de Bellegarde le 14 janvier 2017



Thé dansant avec Serge Dufaut organisé à l'espace Perdtemps par le CCAS le 7 février 2017



Conférence de Véronique Gillet, Maire-Adjoint au logement, au Salon Tendance Immobilier le 4 mars 2017



Yoga à la salle des fêtes et séances au cinéma Le Patio offerts aux femmes le 8 mars 2017



Cérémonie de la citoyenneté pour les 18 ans le 10 mars 2017



Soirée poésie à la salle des fêtes dans le cadre du « Printemps des Poètes » ayant pour thème « Afriques » le 11 mars 2017



Carnaval a réuni plus de 1500 enfants (59 classes) pour un grand défilé et des animations le 14 mars 2017



Duo Cordes d'Irlande, pour la fête de la St Patrick, à la salle des fêtes le 17 mars 2017

Le mot du Maire

Chères Gexois, Chers Gexois,

Le printemps s'installe et, avec lui, de nombreuses manifestations culturelles, sportives, environnementales et festives dont des fêtes traditionnelles. Aux trois propositions de la saison culturelle, s'ajoutent une soirée DJ pour les collégiens, un thé dansant, la troisième édition de la Journée Jardin au Journans, un premier Printemps des créateurs, le vide-greniers organisé par l'Office de Tourisme, la fête médiévale à l'espace Perdtemps, la 491^e fête de l'Oiseau de Gex, la 42^e marche populaire, la matinée nettoyage de printemps, la journée LandArt, deux expositions, le festival des 5 continents, sans compter toutes les initiatives associatives agrémentant les soirées et le dynamisme des bars à thème animant le centre.

Comme vous le constaterez à chaque fois que vous profiterez de tout ce qui est organisé pour animer la ville, Gex est bien loin d'être une ville-dortoir. Profitez-en !

Très amicalement,

Patrice DUNAND
Maire de Gex



PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Présidentielles

1^{er} tour : **23 avril 2017**

2nd tour : **7 mai 2017**

Durée du mandat : 5 ans

Législatives

1^{er} tour : **11 juin 2017**

2nd tour : **18 juin 2017**

Durée du mandat : 5 ans

POTS EN TERRE

Le Conseil Municipal des Jeunes et les enfants de l'Accueil de Loisirs « La Buissonnière » envisagent de mettre en place une décoration dans les parterres fleuris de la ville.

Si vous n'utilisez pas vos pots en terre, nous vous remercions de les déposer au Centre Technique Municipal, 94 rue des Artisans, zone de l'Aiglette Nord.

Pour toute question, vous pouvez joindre le service Culturel au 04 50 42 63 29.



BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE



Projection routière et paysagère de l'avenue des Alpes



CHIENS DANGEREUX

Rappel à l'intention des propriétaires de chiens catégorisés de type molossoïde

Vous devez obligatoirement déclarer votre animal auprès de la Police Municipale, conformément à la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008.

Les chiens dangereux sont répartis en deux catégories :

- **chiens d'attaque (1^{re} catégorie) :** Staffordshire terrier, Staffordshire american, Mastiff et Tosa (non inscrit au LOF, la stérilisation de l'animal est obligatoire) ;
- **chiens de garde et de défense (2^e catégorie) :** Staffordshire terrier, Rottweiler et Tosa.

Concernant les propriétaires de chiens déjà déclarés, il est nécessaire de présenter une attestation d'assurance en cours de validité et le carnet de vaccination à jour.

Si vous ne respectez les règles (interdictions ou obligations), vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Dans certains cas, vous encourez aussi une peine de 6 mois de prison.

+ d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>



CONCOURS DE FLEURISSEMENT / GRAINES DE L'AIN 2016

Samedi 18 mars, plusieurs adultes et élus se sont rendus aux Échets pour recevoir :

- le premier prix des Centres de Loisirs obtenu par les enfants-jardiniers du Centre de Loisirs « La Buissonnière » ;
- et le deuxième prix des potagers des écoles obtenu par les écoliers du groupe scolaire des Vertes Campagnes.



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



En décembre-janvier, vous avez pu apprécier la décoration hivernale des ronds-points (bons-hommes de neige et sapins de Noël) réalisée par les enfants du CMJ. Le 12 avril, ces jeunes élus se réuniront à nouveau pour concocter cette fois-ci une décoration printanière à base de pots de fleurs (voir l'article en page 3).

La commission « Environnement » réfléchit actuellement sur des actions à mener contre le gaspillage alimentaire dans leurs restaurants scolaires.

Le 14 décembre, les jeunes élus ont visité les services de la mairie et le 22 février organisé un loto à l'Hôpital Local du Pays de Gex, à Tougin, pour le plus grand plaisir des résidents.



La commission « Communication » du CMJ a élaboré le « petit journal des 16 » qui a été distribué aux Élus du Conseil Municipal, dans les écoles, le Centre de Loisirs, la Bibliothèque, la MJC, le CSC « Les Libellules » et l'office de Tourisme. Sur ce fascicule, agrémenté de photos, ils expliquent leurs actions au sein de leurs trois commissions.



JOURNAL DES 16 :

<https://www.gex.fr/accueil-principal/cmj/le-bulletin-du-cmj/>



LES ÉCHOS DU CONSEIL

16 JANVIER 2017

Le conseil municipal :

- a approuvé la nouvelle définition de l'intérêt communautaire et autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération. Par délibérations concordantes adoptées à la majorité qualifiée, le Conseil communautaire et les Conseils Municipaux avaient approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex, les modifications résultant principalement des évolutions induites par la loi NOTRe. Il convenait de redéfinir et toiletter l'intérêt communautaire de la CCPG, pour une meilleure prise en compte et adéquation des compétences de la CCPG au regard de son projet de territoire et ce conformément au principe de subsidiarité auquel elle est attachée ;
- a décidé d'instaurer pour les agents (titulaires ou contractuels) relevant des cadres d'emploi de rédacteur, animateur, technicien, ETAPS, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint administratif, adjoint d'animation, opérateur des APS et ATSEM, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 généralisé à l'ensemble des corps d'État au 1^{er} janvier 2017. Ce dispositif a vocation à remplacer tous les régimes indemnitaires existants ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la CCPG, et pour La Maison de la Justice et du Droit, le bail de location (le bail étant arrivé à son terme) après en avoir approuvé le projet) de 144 m² au 1^{er} étage du 29 rue Zégut, pour une période de 9 ans

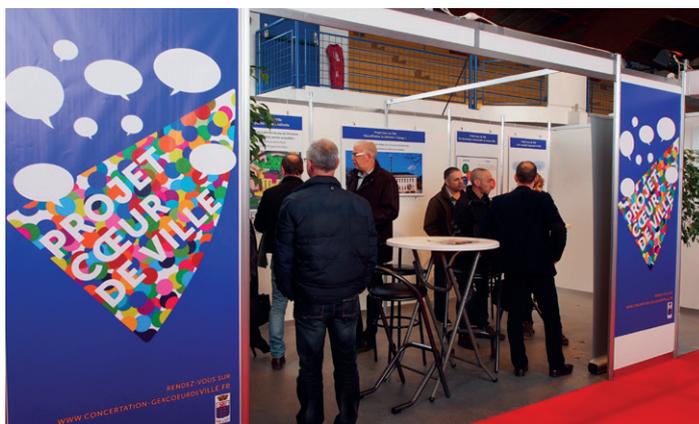
à compter du 1^{er} décembre 2016 renouvelable tacitement par la suite par période de 1 année ; a fixé le montant du loyer annuel à 11 428.76 € et indexé la révision annuelle de ce loyer sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 2^e trimestre 2016 ;

- a approuvé la convention de mise à disposition provisoire de préfabriqués au centre socio-culturel « Les Libellules » sur la parcelle AH 322, les parcelles AC 204 et AC 526 ayant été mises à disposition de la CCPG pour l'agrandissement de la crèche ;
- a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Commune, le centre socioculturel « Les Libellules » et la Caisse d'Allocations Familiales pour correspondre aux besoins et attentes des différentes parties et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail du logement sis au deuxième étage du 114 rue du Commerce – La Visitation d'une superficie réelle de 65 m² avec place de parking à Madame Amélie CARDINET en raison de ses fonctions dans la collectivité ;
- a accepté, dans le cadre des activités péri-éducatives dans les écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires, de 15 h 30 à 16 h 30, et selon les termes des conventions, les propositions de versements de subventions à la MJC, au centre socioculturel « Les Libellules », à l'association ÉCLAT et à l'association « Résonnances Bien-Être et Yoga » au prorata de leurs interventions entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 décembre 2016.

LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX font l'objet d'un affichage (devant la Mairie) et sont publiés sur le site www.ville-gex.fr.

LE PROJET CŒUR DE VILLE AU SALON TENDANCE IMMOBILIER

Du 3 au 5 mars 2017, la ville de Gex était, pour la deuxième année consécutive, présente sur le salon Tendence Immobilier afin d'échanger avec la population sur l'aménagement retenu pour le projet Cœur de Ville.



Cet aménagement, validé par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016, avait été plébiscité à la quasi-unanimité des participants aux phases de concertation, qui s'étaient déroulées d'octobre 2015 à juin 2016.

La municipalité a réaffirmé ses objectifs d'améliorer la qualité de vie des administrés (de plus en plus nombreux), tout en préservant le cadre, en offrant de nouvelles visibilité et dynamique à nos commerces de proximité.

De nouveaux services sont également intégrés dans ce projet d'aménagement : une crèche publique de 16 berceaux et la création de m² médicaux pour attirer de nouveaux praticiens et répondre aux besoins actuels et futurs tant de la profession que de la patientèle.

Acquisition du bâtiment « Orange » par la Commune en décembre 2016
Requalification du site pour la création de m² médicaux



PRÈS DE 250 PERSONNES ONT VISITÉ LE STAND...

La déclivité des hauteurs des futures constructions dans l'objectif de préserver les cônes de vues, l'organisation de la circulation routière et des entrées de parking, les espaces de service et commerciaux créés et les conclusions de l'étude commerciale mandatée en 2016 par la commune ont pu ainsi être expliqués en détail à tous nos visiteurs.

Une offre en parking souterrain de plus de 550 places.
Plus de 70 stationnements aériens accessibles :

- depuis l'avenue de la Poste
- depuis le rond-point du Patio.



La réalisation de ce projet d'aménagement s'opérera par phases, avec pour invariable la préservation de la même quantité de stationnements qu'actuellement pour assurer la continuité de l'activité des commerces existants en Centre-Ville.

Les travaux débuteraient dès cette année par le dévoiement de l'avenue de la Poste et notamment de tous les réseaux (EDF, Gaz, Télécoms, Eaux).

Parallèlement, une étude en coopération avec les professionnels de santé gexois, sur l'organisation des m² médicaux sera prochainement lancée pour un début des travaux de requalification attendu dès 2018.

ET POUR VOUS INFORMER, LE SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET :
WWW.CONCERTATION-GEXCOEURDEVILLE.FR



NUISANCES SONORES



En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps (aboïement d'un chien, travaux domestiques, chaîne hi-fi, mobylette pétaradante...).

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage. Afin de respecter la tranquillité publique, la tonte des pelouses et les travaux de bricolage extérieurs ne peuvent se faire librement. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des engins (tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies, perceuses, ponceuses...) pouvant occasionner une gêne sonore pour le voisinage sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

FEUX

Le brûlage à l'air des déchets verts ou ménagers est strictement interdit par l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005.

Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets (rubrique 20.02.01). La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le service gestion et valorisation des déchets de la CCPG assure différentes collectes auprès des ménages, des professionnels ou administrations, gérées soit en régie, soit par le biais de prestations de services.

Les bacs non conformes ne sont pas collectés. La demande d'un bac est à effectuer au **00 800 75 27 84 20**.

Dans le Pays de Gex, le tri sélectif s'effectue dans les points verts mis à disposition des particuliers par le Sidéfage (bac bleu pour les bouteilles, les flacons en plastique et les emballages aluminium ; bac vert pour les bouteilles et les bocaux en verre ; bac jaune pour le papier, les cartonnets et les briques alimentaires).

Il s'agit à Gex d'une vingtaine de lieux de tri qui doivent rester propres grâce au civisme des uns et des autres.

Les déchets collectés sont envoyés vers quatre filières de traitements et de valorisation : l'incinération avec valorisation énergétique, la valorisation matière (recyclage ou compostage), la mise en décharge et les traitements spécifiques.

Les particuliers peuvent déposer gratuitement en déchetterie les déchets recyclables tels que le bois, la ferraille, les déchets verts, les gravats, les cartons... Voir page 12.

Les dépôts sauvages de sacs poubelles sont amendables.

COMPOSTAGE

La Communauté de Communes, depuis 2003, met gratuitement à disposition des ménages habitant en pavillon des composteurs (étant entendu que les déchets verts volumineux doivent être déposés en déchetterie).

Il suffit d'en faire la demande par téléphone au : **04 50 99 12 01**. Sur le site www.cc-pays-de-gex.fr/compostage.html vous trouverez comment bien composter et comment utiliser au mieux le compost obtenu.



HAIES

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons, cyclistes et automobilistes.



Concernant les plantations

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur. Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage, ... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212 4 du code général des collectivités territoriales). Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.

DÉJECTIONS CANINES

La divagation des chiens de toutes races est interdite. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux déposent sur les trottoirs, massifs, espaces verts et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une amende.

25 distributeurs de sachets « Toutounet » ont été installés en ville.



ABANDONS DE VÉHICULES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les véhicules abandonnés seront évacués par un prestataire dûment mandaté. Rappel du code de la route : « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. »

AGENDA

- Samedi 8 avril de 9 h 30 à 11 h 30 : nettoyage de printemps
- Dimanche 30 avril de 10 h à 17 h : Journée Jardin au Journans
- Mercredi 17 mai : Landart sur la promenade du Journans



RENTRÉE SCOLAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2017

Inscriptions à l'école

Elles sont indispensables :

- pour tout enfant né en 2014 et faisant son entrée en 1^{ère} année de maternelle ;
- pour tout enfant né en 2011 et faisant son entrée au CP ;
- pour tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

Les dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée 2017 sont disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la ville.

La date limite des inscriptions est fixée au **6 mai 2017**.

Horaires scolaires : 8h30-11h30 et 13h15-15h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 8h30-11h30 le mercredi.

Modification de la carte scolaire

En raison de l'augmentation des effectifs, il s'est avéré nécessaire de modifier la carte scolaire définissant les secteurs attribués à chaque école. En conséquence :

- les rues de Joinville et de Genève rejoignent le secteur des Vertes Campagnes ; la rue du Creux du Loup et l'impasse du Ruisseau le secteur de Parozet.
- sont créées 3 zones tampon dont le principe est le suivant : toutes les adresses situées au sein d'une zone tampon peuvent être affectées au besoin à l'une ou l'autre des trois écoles ; le choix sera opéré en fonction des effectifs constatés dans l'école, par classe.

– secteur haut : rue de Paris à partir du n°732 et rues adjacentes, rue de Rogeland à partir du n°468 et rues adjacentes.

– secteur médian : rue du Pré de l'Étang, chemin du Crêt, « la Baronnie », et rue des Tulipiers.

– Centre Ancien : à partir de la rue de l'Horloge jusqu'à la rue Reverchon, comprenant également l'avenue des Tilleuls et l'avenue de la Poste.

Pour ce qui concerne l'affectation scolaire des élèves domiciliés en zones tampons et les demandes de dérogations scolaires, la Commission se réunira mi-mai.

Voir plans sur le site de la ville de Gex.

Inscriptions aux services municipaux du secteur enfance-scolaire

- l'accueil périscolaire : de 7h30 à 8h30, de 16h30 à 18h et le mercredi de 11h30 à 12h ;

- la restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi uniquement pour l'accueil de loisirs) ;
- les Activités Péri Éducatives (APE) : horaires : 15h30-16h30, 4 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ;
- l'accueil de loisirs du mercredi après-midi aux Vertes Campagnes, avec ou sans repas, de 11h30 à 18h30 ;
- l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances à « La Buissonnière » située dans le groupe scolaire des Vertes Campagnes, dès 8h et jusqu'à 18h30.

Tarifification

Pour tous ces services, le paiement est mensuel et une seule facture est émise pour l'ensemble des services utilisés.

Cas particulier : pour les Activités Péri Éducatives, la tarification est forfaitaire et annuelle.

Les tarifs varient suivant le revenu fiscal et la composition de la famille et sont consultables sur le site de la ville de Gex www.ville-gex.fr.

Rappel :

Une fiche famille commune à tous les services doit être signée par les deux responsables légaux, puis une fiche sera renseignée par activité. Tous ces documents peuvent être téléchargés sur le site de la ville de Gex ou être retirés à l'accueil de la mairie dès le mois de mai. Les dossiers complets seront remis au plus tard le 9 juin 2017.

Avis aux brocanteurs et chineurs !

L'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille organise en partenariat avec la Mairie de Gex le 13^e vide-greniers de Gex, **le dimanche 14 mai 2017 de 9 h à 18 h** dans les rues de la ville. Venez partager un moment convivial et profiter d'un stand buvette et restauration. Et n'hésitez pas à vous inscrire pour exposer et vendre vos trésors !

Côté visiteurs :

L'accès est libre. Vous êtes invités à suivre le fléchage pour vous stationner au parking de l'Espace Perdtemps.

Côté exposants : inscriptions :

- Lundi 10 et mercredi 12 avril de 9 h 30 à 20 h au chalet d'accueil à l'O.T.P.G.F. : **réservés uniquement aux habitants et commerçants de Gex concernés par les rues du vide-greniers** (rue du Commerce, rue des Terreaux, rue de l'Horloge, rue Zégu, rue des Acacias, le Tétrás, place de la Petite Goulette, place de la Visitation, place de l'Appétit et place de l'Horloge).
- À partir du jeudi 13 avril à l'O.T.P.G.F. aux horaires d'ouvertures : **ouvert à tous les habitants du Pays de Gex.**

Inscriptions sous réserve de places disponibles. Les ressortissants en-dehors du Pays de Gex ne pourront pas s'inscrire. Merci de vous munir :

- **d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;**
- **d'un justificatif de domicile.**

Tarifs :

- Emplacement : 6 € les 2m50 linéaires
- Location de tables : 5 €/table + caution de 50 €/table ; règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces de 50 €/table.

Moyens de paiement acceptés : chèque (à l'ordre de l'O.T.P.G.F.), espèces, CB.

Gagnez du temps : téléchargez et imprimez votre formulaire d'inscription depuis notre site internet dans la rubrique Actualités : www.paysdegex-lafaucille.com

Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation dans la rue Perrier se fera exceptionnellement en sens inverse **le dimanche 14 mai 2017**. Ainsi les habitants de la rue de la Fontaine pourront emprunter la rue Charles Harent pour rejoindre la RD 1005. Exposants et visiteurs devront se garer au parking de l'Espace Perdtemps. Nous vous rappelons que tout stationnement gênant pourra entraîner une verbalisation. En cas d'accident, ni la Mairie, ni l'O.T.P.G.F. ne pourront être tenus responsables.



**Office de Tourisme
Pays de Gex - La Faucille
Square Jean Clerc
01170 GEX
Tél. 04 50 41 53 85**

info@paysdegex-lafaucille.com
www.paysdegex-lafaucille.com

Associations

MISSION LOCALE OYONNAX-BELLEGARDE-GEX

La mission locale OBG est une association loi 1901, membre du service public de l'emploi. Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, afin de les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur recherche d'emploi, de formation mais également sur des thématiques plus globales comme le logement, la mobilité, la santé, le handicap.



La mission locale accueille les jeunes sur rendez-vous :
au 41 rue de Dompardon, 01170 Gex
Tél. 04.50.41.60.46
accueil.gex@mlobg.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi matin : 9 h-12 h ; mardi après-midi :
13 h 30-17 h ; jeudi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h ;
vendredi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h.

MONTS JURA HANDISPORTS

L'association Monts Jura Handisports, devenue indépendante du Ski Club Jura Gessien en 2015, est un acteur de la station de ski auprès des personnes handicapées. L'accueil et l'encadrement d'individuels ou de collectivités est assuré chaque semaine au local de la station et sur les pistes de La Faucille avec un matériel spécifique. L'équipe de bénévoles est formée, motivée et disponible pour le public concerné. Le Syndicat Mixte des Monts Jura (SMMJ) et les autorités locales ou départementales partenaires apportent à l'association les soutiens utiles pour développer ses activités adaptées l'hiver et évoluer vers d'autres formes d'accueil et de loisirs.



Toutes les informations, fiches d'inscription et tarifs sont accessibles sur « Mont Jura Handisports » par internet :
www.handisports.asso.cc-pays-de-gex.fr

Contacts et réservations :
contact@monts-jura-handisports.fr
Adresse postale : association Monts Jura Handisports, en mairie, Mairie, 01170 Cessy

NOUVEAUX COMMERCES

LE SALON DE JADE

Le salon de coiffure le Salon de Jade a ouvert le 1^{er} décembre 2016, rue de Genève. Madame Jade FAUVEY a créé un salon mixte où elle coiffe femmes, hommes et enfants. Vous serez reçu avec ou sans rendez-vous.

Les horaires d'ouverture du salon sont les suivants :
Lundi : 8 h 30 - 17 h 30
Mardi au jeudi : 8 h 30 - 18 h 30
Vendredi : 8 h 30 - 20 h 30
Samedi : 8 h 30 - 13 h

Le Salon de Jade - 29 rue de Genève
Tél. 04 50 41 64 23 - contact@lesalondejade.fr - www.lesalondejade.fr



DERMO-CHARME

Madame Maria Luisa GUTIERREZ est à la tête de l'institut Dermo-Charme rue du Commerce. Spécialiste de dermopigmentation, elle vous accompagne dans votre démarche, esthétique ou de réparation : maquillage permanent, recouvrement de cicatrices, calvitie, tatouages et recouvrement de tatouages et aussi piercings. Madame GUTIERREZ porte une attention renforcée aux conditions d'hygiène. Elle propose également des formations sur la dermopigmentation reconnues dans toute la France et même au Canada.

Les horaires d'ouverture de l'institut : lundi, mercredi, jeudi et samedi sur rendez-vous uniquement.

Dermo-Charme - 117 rue du commerce - Tél. 04 50 41 64 23 / 06 89 06 40 24
myfgutierrez@hotmail.com - www.dermocharme.fr
www.facebook.com/myf.tatouagemaquillagepermanent.calvitie.formation/



MID CONCEPT

Monsieur Mathieu MEKDJIAN a commencé son activité d'agencement d'intérieur (salle de bain, cuisine, dressing, chambre d'enfant, mobilier...) en janvier 2016 suite à son expérience de 15 années en tant que cuisiniste. Il dirige les projets de A à Z, à des coûts maîtrisés et s'investit complètement pour répondre à l'attente de ses clients. Il travaille en collaboration avec un réseau étendu de professionnels.

MID concept
Tél. 06 15 12 16 15 - info@mid-concept.com - www.mid-concept.com





Les Anges :
Ophélie, Coralie, Belinda et Emeline



Perdtemps :
Alexandra, Marlène, Ophélie et Coralie

LES MICRO-CRÈCHES BULLE D'ÉTOILES

Depuis leur ouverture en janvier 2016, les deux micro-crèches du réseau Bulle d'étoiles accueillent quotidiennement dix enfants de la commune et des environs.

Grâce à des professionnelles de la petite enfance qualifiées, soucieuses du bien-être de l'enfant, les micro-crèches n'ont cessé d'évoluer (destruction d'une cloison aux Anges située au centre de la ville, achats réguliers de nouveaux matériels).

De plus, des formations pour les professionnelles ont eu lieu au cours de l'année. En effet, courant décembre, chaque professionnelle a été formée à la communication gestuelle. Cette formation a pour but de donner aux enfants d'autres moyens de communication afin de pouvoir s'exprimer avec leur entourage. Ceci peut être une véritable richesse pour l'enfant lorsqu'il n'a pas encore acquis le langage verbal. Nous pouvons, ainsi, apporter aux parents un outil de communication supplémentaire avec leur enfant.

L'année a également été rythmée par des temps de rencontre avec les parents au sein des crèches. La crèche Perdtemps a organisé une fête de Noël. Chaque parent a été convié autour d'un buffet

afin de partager un moment de convivialité avec l'équipe. Pendant ce temps, les enfants ont pu présenter leurs réalisations de Noël et leurs parents découvrir les activités de la crèche. Aux Anges, c'est autour de galettes des rois cuisinées par les enfants que les parents ont pu se rencontrer. Une activité parent/enfant a été mise en place ainsi qu'un temps chanson donnant un aperçu de la vie de la crèche.

Pour cette année 2017, les équipes ne manquent pas d'idées et ont pu présenter beaucoup de projets. En ce qui concerne la micro-crèche Perdtemps, un projet de collaboration avec l'école maternelle permettra aux enfants de découvrir leur nouvel environnement et ainsi faciliter la transition crèche/école. Aux Anges, un projet « bibliothèque » a vu le jour ; les enfants se rendent chaque mois à la bibliothèque afin de consulter et d'emprunter des ouvrages. Un projet « intergénérationnel » est en cours avec le foyer Les Saints Anges. Les enfants partageront un moment avec les personnes

âgées une à deux fois par mois. Sans oublier, une multitude de projets internes au sein des deux structures !

Ces deux micro-crèches sont inscrites dans un réseau qui ne cesse de s'étendre dans tout le Pays de Gex. Une structure ouvrira très prochainement à Prévessin-Moëns et de nombreux projets sont en cours. Des enfants sont déjà accueillis dans d'autres structures à Divonne-les-Bains et Prévessin-Moëns.



Bulle d'étoiles
Micro-crèches

Élise BIANCHI
Directrice Administrative
Micro-Crèches Bulle d'étoiles
Tél. 06 34 32 72 47
www.bulle-d-etoiles.com



Gex Avenir

Le Conseil Départemental a annoncé le début des travaux de la ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) en juillet 2017 sur la commune de Gex. Cette ligne express (mise en service attendue en 2020/2021) viendra améliorer l'offre existante de la ligne F Gex-Genève Cornavin. Avec une fréquence toutes les 24 minutes, ce bus supplémentaire circulera de façon priorisée au travers de feux intelligents détectant le véhicule en approche et l'aménagement de voies dédiées sur une grande partie du parcours. Le nombre d'arrêts sera réduit à une interface par commune connectée avec le réseau des autres lignes interurbaines pour faciliter les correspondances

des voyageurs ; une station au sud du projet Gex Cœur-de-Ville sera aménagée à cet effet. En découlera un temps de transport entre Gex et Ferney Douane ramené à 20 minutes et à 42 minutes entre Gex et Genève Cornavin. 125 personnes ont pu s'informer au salon Tendance Immobilier sur le service, le planning des travaux et visualiser les projections routières et paysagères sur la commune de Gex (avenue des Alpes).

Pour répondre aux besoins des actuels et futurs voyageurs, un vaste schéma d'aménagements connexes a été élaboré par la commune avec la poursuite du déploiement

des 18 kms de pistes cyclables programmé jusqu'en 2019 et par la CCPG, sous la gouvernance de J.F. Obez, vice-président aux transports, avec la création d'une Véloroute Gex-Ferney, l'installation d'une station d'autopartage avec la location (ouverte à tous) d'un véhicule hybride avenue de la Poste. La reprise de la compétence Transport par l'Intercommunalité (en cours d'évaluation) permettra aussi le co-financement de nos 150 places en Parking-Relais positionnées en souterrain du projet Gex Cœur-de-Ville.

Amicalement.



Pour Gex Avenir, Sandrine VANEL NORMANDIN, Maire-Adjoint à l'urbanisme et au transport

Solidaires pour l'Avenir de Gex

Le projet de Solidaires pour l'Avenir de Gex pour les élections municipales 2014 proposait la réalisation d'un Maison de Santé. Projet partagé par les autres groupes élus au conseil municipal et ayant mené à l'achat de surfaces dans le bâtiment Orange rue des Acacias.

Pour nous assurer que le projet répondrait bien aux besoins à la fois des Gexois et des professionnels de santé nous avons posé la question suivante au cours du conseil municipal du 6 février :

Quel est le statut du projet d'aménagement des locaux achetés à Orange ?

En particulier :

- quel processus sera mis en place pour identifier et hiérarchiser les besoins des

Gexois et des professionnels qui vont utiliser cet espace ?

- quelle structure sera mise en place pour s'assurer que les aménagements satisferont ces besoins ?

La jouissance de ces surfaces débutera fin mars mais la Mairie a déjà chargé le cabinet d'urbanisme qui suit le projet Cœur-de-Ville d'étudier des suggestions d'aménagement, les synergies avec le projet cœur de ville et les coûts.

Une réunion avec des professionnels de santé Gexois a, entre autres, débouché sur un questionnaire expédié à tous les professionnels sur leur besoins et suggestions.

Une idée consiste à offrir quelques logements pour les internes remplaçant les médecins durant leurs absences. Le rapport du cabinet d'urbanisme et le retour des questionnaires sont attendus pour la mi-mars. Le service technique de la mairie gèrera la partie technique. La Mairie s'est engagée à ce que toutes les décisions fassent l'objet de commissions adéquates encore à mettre en œuvre.

De notre côté nous ferons tout pour que les besoins des Gexois soient bien inventoriés et pris en compte, pas seulement ceux des professionnels.



Michel AMIOTTE - Sébastien CHARPENTIER - Guy JUILLARD - Sylvie FORSTMANN - Patrick MONNOIRE

Humanisme et Participation

Quartier Charpak : quelle vision pour quel avenir ?

Le conseil municipal du 6 mars a délibéré sur la révision de la carte scolaire. Des secteurs redéfinis permettent de délester le groupe scolaire Pertemps et une zone tampon est créée pour orienter les élèves en fonction des effectifs de chaque école.

Quid de l'adéquation entre la future capacité du groupe scolaire Parozet et le développement très dynamique du secteur Est de la commune? Accueillant une importante zone artisanale et des commerces de proximité, cette entrée de Gex est un axe principal de circulation, avec bientôt le bus à haut niveau de service. Naturellement, le

développement urbain y est donc dynamique. Le quartier Charpak, comme d'autres, devra être densifié. Lors d'une réunion publique début novembre, le bailleur social Dynacité a présenté son projet : 200 logements supplémentaires, 460 places de parking souterrain, un nouvel axe de circulation traversant, parallèle à l'Avenue des Alpes, et des locaux associatifs. Ce n'est qu'un projet, mais l'on a déjà une idée de son ambition.

Habitat, transports, services font le développement, qui restera cependant dénué de sens en l'absence de lien social. Le festival Tôt ou T'Arts est né pour donner une âme au

quartier Charpak. Derde en fête, son ancêtre créé par l'Animation de Quartier, devenue Centre social Les Libellules, s'appuyait sur la motivation des habitants et y faisait venir la culture et les Gessiens. Conséquence de son succès, le festival est aujourd'hui délocalisé dans Gex, exporté vers d'autres communes gessiennes. Son cœur n'est-t-il promis qu'à une froide densification urbaine ?

Gouverner c'est prévoir et se distinguer en cela d'administrer.

Contact HetP :
humanismeetparticipation@gmail.com



Pour Humanisme et Participation - Muriel CHARRE - ANDRÉ DUBOUT

SAISON CULTURELLE



**Vendredi 14 avril 2017
à 20 h 30, à la salle des fêtes**

« **Le Jazz et la Java** »
Pascal PYTHOUD, accordéon
Laurence MARTINACHE, chant

Tarif plein : 9 € - tarif 2 à 18 ans : 5 € - passeport culture jeune : 4 €



**Mercredi 3 mai 2017
à 16 h 30, à la salle des fêtes**

« **Le bal de Bouh** »
Spectacle d'1 heure pour enfants, dès 2 ans
Tarif plein : 9 € - tarif 2 à 18 ans : 5 €
Passeport culture jeune : 4 €



**Vendredi 19 mai 2017
à 20 h 30, à l'espace Perdtemps**

« **Cocktail Tour** », 2 soirées en une
La revue « Soleil : J'veux du soleil ! » suivie
du concert « LÉGENDES »

Tarif plein : 16 € - tarif 2 à 18 ans : 10 € - passeport culture jeune : 7 €

**Vente des billets en mairie de Gex, à l'Office de Tourisme Pays de Gex
La Faucille et le soir du spectacle en fonction des places disponibles.
Renseignements : mairie de Gex 04 50 42 63 00.**

ÉVÉNEMENTS...

**SAMEDI 1^{ER} AVRIL À 20 H 30
ET DIMANCHE 2 AVRIL À 17 H**

Spectacle « Évadées belles » par la chorale Le Pays de Gex
sous la direction d'Hélène Kern à l'espace Perdtemps



SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 MAI

Fête médiévale à l'espace Perdtemps
Marché et campement médiévaux, mini-ferme,
spectacles chorégraphiés de combats, de feu,
faucounerie, ateliers, ...
Repas, petite restauration, buvette

DIMANCHE 21 MAI

42^e marche populaire organisée par la Gymnastique Volontaire de Gex.
3 parcours de 6, 15 et 22 km. Inscriptions dès 8 h à la MJC pour un départ à
9 h pour les circuits de 15 et 22 km (adultes : 5 € ; enfants : 2.50 €). Départ
libre entre 9 h et 11 h pour le circuit rallye famille (tarif unique : 2.50 €). Un
livret avec des questions d'observation sera remis aux enfants.



**DU JEUDI 25 MAI AU LUNDI 29 MAI
491^E FÊTE DE L'OISEAU DE GEX ET
FÊTE FORAINE À L'ESPACE PERDTEMPS**

Le dimanche 28 mai, à partir de 15 h, le cortège
historique défilera dans les rues escortant la
famille royale : Romane VANNIER, Reine - Manon
BUISSON, Première Dauphine - Cassandra CAPILLO,
Seconde Dauphine - Julien COURT, Roi et Louka
NASCIMENTO-EMERY, Roitelet.

Si vous souhaitez faire partie de leur cour, il vous sera possible de louer
gratuitement des costumes. Les enfants, dès 4 ans, pourront revêtir des
costumes de pages, de chevaliers ou de princesses pour participer à ce
défilé. Le costumier des Chevaliers de l'Oiseau se situe zone de l'Aiglette
Nord à proximité du bâtiment des services techniques municipaux.
Il sera ouvert à votre intention **le mardi 16 mai de 18 h à 19 h, le
jeudi 18 mai de 17 h à 18 h et le mardi 23 mai de 18 h à 19 h.**

VOTRE AGENDA

Retrouvez l'essentiel de l'actualité sportive, culturelle
et associative du mois sur www.ville-gex.fr

Institutionnel

Lundi 3 avril à 18 h 30

Réunion du Conseil municipal
en salle du conseil

Mercredi 5 avril à 20 h

Réunion publique pour le secteur
Gex-la-Ville, Aiglette, Pitegny
Charpak, Creux du Loup et
Belle Ferme au local associatif
(proche camping)

Dimanche 23 avril de 8 h à 19 h

Élections présidentielles
1^{er} tour à l'espace Perdtemps

Mardi 2 mai à 18 h 30

Réunion du Conseil municipal
en salle du conseil

Dimanche 7 mai de 8 h à 19 h

Élections présidentielles
2nd tour à l'espace Perdtemps

Lundi 8 mai dès 10 h 30

72^e commémoration de
l'armistice du 8 mai 1945
au monument aux Morts
du Mamelon vert
10 h 30 : messe à la mémoire
de tous les combattants et
victimes civiles des guerres
11 h 45 : rassemblement
11 h 50 : départ du cortège

Médical

**Lundi 10 avril
de 14 h 30 à 16 h 30**

Collecte par le médibus des
aiguilles, seringues et stylos pour
diabétiques, avenue de la Poste

**Lundi 26 juin de 10 h
à 12 h 30 et de 15h30 à 19h**

Don du sang à l'hôpital
local du Pays de Gex,
160, rue Marc Panissod à Tougin
ainsi que dans le camion

Municipalité, associations

Du 25 mars au 15 avril

Exposition des tableaux à
l'acrylique de Philippe MICHEL
Bibliothèque municipale (à ses
heures d'ouverture au public -
voir p. 12). Entrée libre pour tous.

Vendredi 31 mars

de 19 h 30 à 23 h 30
Soirée DJ Collèges avec SDJ &
DrooPs à la salle des fêtes
Entrée : 5 €, passeport culture
jeunes : 4 €, buvette et snack

Mardi 4 avril à 14 h 30

Thé dansant organisé par le
CCAS avec Valérie Neyret,
Danse Musette Passion
à l'espace Perdtemps
et offert aux Aînés.
Inscriptions : 04 50 42 63 29

Jeudi 6 avril à 18 h 30

Cérémonie de remise des prix
aux lauréats du fleurissement
2016 à la salle l'Expo

Samedi 8 avril

Dès 9 h 15 : Nettoyage de
printemps. Rdv pour tous les
volontaires sur le parking des
Ets Duvillard, Rue de la Folatière

14 h à 21 h : Championnat de
basket au gymnase du Turet

20 h : Loto des Chevaliers de
l'Oiseau à l'espace Perdtemps
ouverture des portes dès 19 h

Samedi 29 avril

Double concours de pétanque
masculin et féminin
Esplanade Perdtemps

Dimanche 30 avril de 10 h à 17 h

3^e édition de Journée Jardin
au Journans. Animations, petite
restauration sur la promenade
du Journans

**Samedi 6 et dimanche 7 mai
de 10 h à 18 h**

« Printemps des créateurs » à la
salle des fêtes organisé par la
Commission Culture. Entrée libre.
Buvette et petite restauration

Du mardi 9 au samedi 27 mai

Exposition d'encadrements
créatifs de Florence Frey
Bibliothèque municipale (à ses
heures d'ouverture au public -
voir p. 12). Entrée libre pour tous.

Samedi 13 mai à 20 h 30

Concert de printemps de la
Batterie Fanfare La Gessienne
à l'espace Perdtemps. Entrée libre

Dimanche 14 mai

Vide-greniers organisé par
l'Office de Tourisme (voir p. 7)

Mercredi 17 mai

Land-art sur la promenade
du Journans. Venez créer
votre œuvre et participer à
cette exposition intemporelle

Jeudi 18 au dimanche 21 mai

Festival des Cinq Continents
Renseignements et programme
au cinéma Le Patio

**Jeudi 25 mai
et dimanche 11 juin**

23^e Tournoi Lémanique
organisé par l'USPG au stade
de Chauvilly

École de Musique

Outre le concert des professeurs
du **dimanche 14 mai à 17 h 30**,
retrouvez tout l'agenda des
auditions et concerts de l'école
de musique sur le site
www.ecoledemusiquegex.org

STATION CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, la commune de Gex effectue les demandes de cartes nationales d'identité sur station comme les communes de Divonne-les-Bains, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire, équipées du dispositif.

Toute personne peut demander une carte nationale d'identité ou un passeport dans n'importe quelle commune en France, équipée du dispositif ou même au consulat général de France à Genève.

Toute demande de carte nationale d'identité, comme toute demande de passeport, s'effectue **uniquement sur rendez-vous** (service accueil 04 50 42 63 00, service population 04 50 42 63 19 ou 04 50 42 63 04).

Il faut prévoir une disponibilité de 15 minutes par demande. La liste des pièces administratives est donnée lors de la prise du rendez-vous.

La présence des intéressés est obligatoire lors du dépôt et lors du retrait de la demande (les empreintes sont prises à partir de 12 ans et, en-dessous de 12 ans, la présence de l'enfant n'est obligatoire qu'une seule fois, au dépôt de la demande).

Les possibilités offertes à l'utilisateur sont identiques aux demandes de passeports :

- soit saisir en ligne et imprimer le formulaire <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml> avant de venir au rendez-vous avec le formulaire téléchargé et les pièces justificatives.
- soit remplir le formulaire de demande sur place (format papier) lors du rendez-vous, muni des pièces justificatives
- soit, dans le cadre de la simplification des démarches administratives, avec la mise en place d'un télé-service : l'utilisateur créera un compte à partir de l'adresse <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire> et une demande de carte nationale d'identité. Bien suivre les instructions. L'utilisateur, muni des pièces justificatives demandées avec le récapitulatif de pré-demande, se présentera en mairie, le jour du rendez-vous, pour déposer sa demande.

Renseignements au service État civil : 04 50 42 63 04 - 04 50 42 63 19

Marceau DESOMBRE
né à Gex le 16.01.2017
au Centre de Secours



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à

Jacob THALES	16.11.2016
Lucas AUJOUANNET BRAGANÇA	30.12.2016
Axel RUFFIER	01.01.2017
Margaux COLLETTE KERIJAOUEN	08.01.2017
Eva ROUAUD	09.01.2017
Marceau DESOMBRE	16.01.2017
Alice NÉRÉ	17.01.2017
Kalie CHARLET MARQUANT	18.01.2017
Sara BAJIOUI	20.01.2017
Aeris ALAMANDY	23.01.2017
Katerina ZLATEVA	25.01.2017
Nikolina ZLATEVA	25.01.2017
Lubin BOILLOT	29.01.2017
Emmanuelle JAMBON	06.02.2017
Kayla ADJOBI	08.02.2017
Youssef BEN MAHMOUD	16.02.2017

Tous nos vœux à

Élodie MOURLAN et Jean-Roger GOUBET	18.02.2017
Isabelle ROIRON et Badie MOSBAHI	18.02.2017

Condolances aux familles de

Monique EMERY, épouse CONTAT	22.11.2016
Houria BENAZZOUZ	09.12.2016
Rose-Marie NYITRAI née WOLF	12.01.2017
Serge CHOLLEY	14.01.2017
Jacques BILLON-GRAND	16.01.2017
Jeanne LAVIGNE	02.02.2017
Geneviève DELIEUTRAZ, veuve MOREL	15.02.2017

Permanences des élus

Patrice DUNAND, Maire
Personnel, Sécurité et Administration
Sur rendez-vous

Dominique COURT, 1^{er} Adjointe
Affaires culturelles et Jeunesse
Sur rendez-vous :
Mercredi : 16 h à 18 h
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

Christian PELLÉ, 2^e Adjoint
Travaux, Voirie, Espaces verts et Environnement
Permanence :
Lundi : 9 h à 10 h 30
Jeudi : 9 h à 10 h 30
Sur rendez-vous :
Lundi : 10 h 30 à 12 h
Jeudi : 10 h 30 à 12 h

Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3^e Adjointe
Urbanisme et Transport
Sur rendez-vous :
Mardi : 14 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h à 12 h

Daniel ROBBEZ, 4^e Adjoint
Associations et Sports
Sur rendez-vous :
Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30

Hélène MOREL-CASTERAN, 5^e Adjointe
Affaires scolaires
Sur rendez-vous :
Mardi : 14 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

Benoît CRUYPENNINGK, 6^e Adjoint
Tourisme et Développement économique
Permanence :
Lundi : 17 h à 18 h
Sur rendez-vous

Monique MOISAN, 7^e Adjointe
Affaires sociales
Sur rendez-vous :
Lundi : 9 h à 11 h 30
Jeudi : 9 h à 11 h 30

Jérémy VENARRE, 8^e Adjoint
Communication et Valorisation du patrimoine
Sur rendez-vous :
Mardi : 18 h 30 à 20 h

Yvonne GILLET, 9^e Adjointe
Logement
Sur rendez-vous :
Lundi : 15 h à 17 h
Vendredi : 9 h 30 à 11 h 30

Horaires d'ouverture

Mairie
77 rue de l'Horloge - BP 407
01174 GEX CEDEX
Tél. 04 50 42 63 00
Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.ville-gex.fr
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h - 14 h à 18 h
Vendredi : 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

Bibliothèque municipale
Lundi, jeudi, vendredi : 15 h à 19 h
Mardi : fermée
Mercredi : 10 h à 12 h - 15 h à 19 h
Samedi : 10 h à 12 h
Tél. 04 50 41 68 92

Vacances scolaires : mêmes horaires
Fermeture les jours fériés :
17 avril, 1^{er}, 8 et 25 mai

Piscine municipale
En période scolaire :
Lundi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45
Mardi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45 - pas de ligne nageurs
Mercredi : 14 h 15 à 18 h 45
1 ligne nageurs 17 h à 18 h 45
Jeudi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45
Vendredi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45

Samedi : 9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45
Dimanche : 9 h à 12 h 15

Vacances de Pâques : horaires différents du mardi 18/04 au dimanche 30/04/2017
Fermeture les 16 et 17 avril, les 1^{er} et 8 mai, le 25 mai
Tél. 04 50 41 66 21

Police municipale
Lundi au vendredi : 8 h à 9 h - 17 h à 18 h
samedi (sur rendez-vous) : 10 h à 11 h
Tél. 04 50 42 63 09

Sous-Préfecture
26 rue Charles Harent - BP 409
01170 GEX - sp-gex@ain.gouv.fr
Accueil : lundi et mardi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 8 h 45 à 11 h 45
Tél. 04 50 41 51 51

Service Étrangers : lundi, mardi et jeudi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 9 h à 12 h
Tél. 04 50 41 87 46

Office de Tourisme Gex - La Faucille
Du lundi au vendredi :
9 h 30 à 12 h 30 - 14 h 30 à 18 h
Samedi : 8 h 45 à 13 h
Jours fériés : 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.
Tél. 04 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com

Éducation

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent - 01170 GEX
Tél. 04 50 40 76 60
Fax : 04 50 99 71 33

Services administratifs

Caisse d'Allocations Familiales (CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)
Cité administrative Simone Veil
62 rue de Genève - ST-GENIS-POUILLY
Tous les mercredis, sur rendez-vous :
10 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30

Conseils juridiques gratuits (CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

Mutualité Sociale Agricole

Salle Arcades : 9 h à 12 h
3^e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

Point Accueil Solidarité de Gex

228 avenue des Alpes
Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h ; mardi : 9 h à 12 h

Accueil téléphonique :
lundi, mercredi et jeudi :
8 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 ;
vendredi : 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h ;
mardi : 8 h à 12 h 30
Tél. 04 50 41 54 62

RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)

Salle Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4^e mardi du mois : 10 h à 12 h

Service emploi CCPG

135 rue de Genève
Entretiens sur rendez-vous
Tél. 04 50 42 65 00
emploi@ccpg.fr
Offres d'emploi sur :
www.ccpge.fr/emploi

Numéros utiles

Ramassage des encombrants
ALLO ENCOMBRANTS :
04 50 20 65 86
Collecte à domicile sur rendez-vous

Déchetteries du Pays de Gex

VERNONNEX (CD 15) :
04 50 42 74 74
ST-GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
PERON (Lotissement du Pré Munny) :
04 50 59 14 64
Ouverture au public (mars à octobre)
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 18 h ; samedi : 8 h 30 à 18 h ; dimanche : 9 h à 12 h
Fermeture les jours fériés.

Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte

www.cc-pays-de-gex.fr/competences/pole-technique-et-ingenierie/gestion-et-valorisation-des-dechets/

N° Vert : 0 800 800 215

pour le tri, le compostage, les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.
Pour toute autre info : 04 50 99 12 01 ou dechets@cc-pays-de-gex.fr

Numéros d'urgence

Pharmacies de garde : 32 37
Médecins de garde : 15
Gendarmerie : 04 50 41 54 26 ou 17
Pompier : 18
Hôpitaux :
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamine-sur-Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
St-Julien-en-Genève : 04 50 22 37 65 65
Cantonal (Genève) : 00 41 49 32 33 11 de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de médecine générale. Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur RDV. Centre Hospitalier du Pays de Gex 160 rue Marc Panissod à Gex. Accès par l'entrée des consultations médicales. Le samedi de 12 h à 24 h ; le dimanche et les jours fériés de 8 h à 24 h.

Foire

Vendredis 7 avril et 5 mai 2017, place du Jura de 8 h à 18 h

